

de 19/03/08

Charleroi / Le projet de centre pluridisciplinaire du CPAS présenté au collège

L'urgence sociale en réformes

REGROUPER les services

et l'urgence sociale en un seul lieu : l'idée prend forme. Reste à obtenir l'accord politique.

Moins d'un an après la clôture des ateliers sur la précarité, le président du CPAS Bernard Dallons

amène la mise en pratique de la réforme de l'organisation des services liés à l'urgence sociale. Ce di, il présentait son projet de centre pluridisciplinaire à ses homologues échevins. L'idée : regrouper en un lieu unique différents types d'accueil à destination des publics les plus fragilisés : le Relais santé, l'accueil hivernal, les pratiques

cliniques autour de l'errance mais aussi l'hébergement d'urgence notamment.

Selon les options présentées par Bernard Dallons, le centre pourrait s'installer dans un nouveau bâtiment sur le terrain appartenant aux entreprises De Cock, dans le Technopôle Villette rénové ou encore sur le site des Expos dans le bâtiment de l'ancienne Garene. A l'issue de sa communication, les membres du collège lui ont demandé de présenter une estimation financière

de son projet. La prise de décision globale est donc reportée à quinze jours. Le temps, peut-être, pour les détracteurs du projet de faire entendre leur voix.

A plus court terme, Bernard Dallons tente de solutionner la pénurie de lits pour l'hébergement d'urgence. « L'abri de nuit de Châtelet ne rouvrira pas l'hiver prochain. Il convient donc de dégager une solution provisoire pour augmenter la capacité d'accueil de nos abris de nuit, a indiqué Bernard Dallons. Le site de l'ancienne Garene pourrait provisoirement convenir. »

Une manière pour le président du CPAS de répondre à Denis Uvier. L'éducateur de rue menace de planter des tentes sur la place Charles II après le 31 mars, date de fermeture de l'abri de nuit châtelettain. ■ **ISABELLE SAUSSEZ**

Pour une réelle politique contre les expulsions

Trop stricte l'application par les autorités communales de la législation en matière d'insalubrité et d'inhabitabilité des logements ! La conseillère communale Anne Cattiez (Ecolo) le pense. Et elle l'a fait savoir au bourgmestre Jean-Jacques Viseur (CDH) et à l'échevin du Logement Eric Massin (PS), lundi soir devant le conseil communal. « Certaines associations ont l'impression que les politiques menées par le pouvoir communal engendrent des effets pervers et contreproductifs. L'application stricto sensu de certaines législations a pour conséquence de jeter un certain nombre de

personnes à la rue, sans qu'elles aient de possibilité de relogement », a-t-elle déclaré. Idem pour les permis de location qui, appliqués trop strictement, amènent à des expulsions « évitables » selon la conseillère.

S'appuyant sur la législation en vigueur, Jean-Jacques Viseur a confirmé qu'il ne dérogerait jamais à la règle « lorsqu'il y a danger pour les occupants ». Selon Eric Massin, « il existe sur le territoire de Charleroi 578 immeubles déclarés inhabitables ou fermés pour cause d'infraction à la législation sur le permis de location ou bien fermés pour insécurité en ma-

tière d'incendie ». Et l'échevin PS de préciser qu'aucun texte légal n'impose au bourgmestre de reloger les occupants. « Néanmoins, il s'agit d'un problème qui nous interpelle tous. A l'heure actuelle, nous orientons ces personnes vers des services comme par exemple le service social du Logement qui les aide dans leurs démarches à retrouver un nouveau logement », a-t-il commenté. Et Ecolo de déplorer le manque d'ouverture de la majorité vis-à-vis du monde associatif confronté au quotidien à la problématique des expulsions et, plus globalement du sans-abrisme. **I. S.**